

Nouvelles des associations SPV

AVMD

*Assemblée vaudoise des maîtres et
maîtresses de classes de développement*

Notre assemblée générale s'est tenue, comme d'habitude, dans le magnifique cadre de Crêt-Bérard.

Nous saluons la participation active et dynamique des personnes présentes. Suite à la démission de Valérie Wild, notre comité a besoin de se renforcer. Nous acclamons Anne Sumi qui nous rejoint. De nouveaux membres seront les bienvenus.

Le thème principal de cette journée traitait de la création d'une nouvelle association qui regroupera l'AVMD et l'AVMES.

Du travail à venir pour nos deux prochains comités. Le succès de nos journées pédagogiques nous encourage à continuer leur organisation.

Michèle Charrière,
présidente AVMD

**ADHEREZ
AUJOURD'HUI
À LA SPV.**
www.spv-vd.ch

Des années qui comptent !

Entrée en vigueur au 1er janvier 2014, l'actuelle législation sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a un impact sur le calcul des rentes et offre de nombreuses possibilités en matière de départ à la retraite.

Cette année encore, la SPV a décidé d'organiser une séance d'information sur ces questions.

« Comment prendre sa retraite »

**le mercredi 18 janvier 2017
de 14h00 à 17h00 environ**

HEP, C33, auditorio 229, Lausanne

*Prendre sa retraite est un projet qui se construit !
Des choix doivent se faire et des décisions se prendre.
Etre bien informé est donc essentiel.*

Cette séance sera co-animée par la SPV et la CPEV.

Le Secrétariat général encourage tous les membres de la SPV, qui se situent à moins de 7 ans de l'âge minimum de la retraite à participer à cette séance.

Pour participer à la séance, il suffit de compléter, d'ici au 10 décembre 2016, le formulaire disponible sur la page d'accueil du site internet www.spv-vd.ch.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Une confirmation sera envoyée à la mi-décembre. La séance est prioritairement destinée aux membres de la SPV. Ces derniers bénéficient de la gratuité (prix pour les non-membres : 40 frs).

Gregory Durand, président
gregory.durand@spv-vd.ch

Assurances maladie 2017

L'Office fédéral de la santé publique a publié, il y a quelques semaines, les primes d'assurances maladie de base. Ainsi, chacun est appelé à vérifier les augmentations que sa caisse a prévues dans son contrat actuel et à décider de modifier ou non sa situation, soit par le montant de la franchise, soit par le choix même de l'assurance et des différents modèles proposés.

Un comparateur totalement indépendant a été mis sur pied par l'Office fédéral des assurances sociales, il est accessible à l'adresse suivante: www.priminfo.ch.

Assurance de base

Toutes les assurances maladie de base ont l'obligation d'offrir le même catalogue de prestations. Ces entreprises ont également l'obligation de vous accepter sans questionnaire de santé préalable.

Modifier votre franchise ou le modèle d'assurance

Vous pouvez, chaque année selon l'évolution de vos frais de santé, modifier votre franchise et souscrire aux modèles alternatifs (ou les quitter).

Changer d'assurance

Concernant l'assurance maladie de base, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance jusqu'au 30 novembre de manière à ce que le changement soit effectif au premier janvier 2017. Vous pouvez vous inscrire dans la nouvelle assurance de base jusqu'au 31 décembre 2016.

Attention : tous les courriers doivent être envoyés en «recommandé» (LSI) et les délais sont compris comme correspondant à la réception du courrier dans les bureaux de la société d'assurances !

HELSANA ROMPT LE CONTRAT

Les membres SPV assurés chez Helsana ont pu lire dans un courrier de cette entreprise que le rabais octroyé n'existera plus pour les assurances complémentaires dès le 1^{er} janvier 2017. En effet, l'assurance a décidé de façon unilatérale et sans consultation au préalable avec la Société pédagogique vaudoise de rompre la convention qu'elle avait avec elle. La SPV a demandé à plusieurs reprises les raisons de cette rupture. Sans succès. On ne peut dès lors qu'imaginer les raisons économiques qui ont brisé une collaboration de plusieurs dizaines d'années. La Société pédagogique vaudoise regrette et condamne l'attitude de cette assurance qui, à en croire son slogan, « s'engage pour la vie ». Tout en connaissant la complexité de changer d'assurance complémentaire, la SPV tentera de trouver un autre partenaire afin d'obtenir de nouveaux rabais.

AGENDA

Mimosa du bonheur

La prochaine vente aura lieu les
26 et 27 janvier 2017.
Commande (jusqu'au 22.11.16)
et informations sur :
<http://mimosa.spv-vd.ch>

mimosa
du bonheur



Semaine romande de la lecture

du 21 au 25 novembre 2016

